

# **APPEL D'OFFRES**

## **CMEP Algéro-Français**

### **Programme Hubert Curien - Tassili 2015**

#### **Présentation**

Le partenariat Hubert Curien (PHC) tassili soutient la coopération scientifique franco-algérienne. *Le PHC-Tassili financé en priorité la mobilité de jeunes chercheurs algériens au sein de laboratoires français dans le cadre de recherche conjoints et la mobilité de chercheurs français vers l'Algérie.*

Ce programme bilatéral est porté et co-financé par le ministère français des Affaires étrangères ( MAE ) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur français d'une part et par le Ministère algérien de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique.

La coordination des activités du programme et son pilotage est placée par les tutelles sous la responsabilité du Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective (CMEP), composé d'experts des deux pays et de deux co-présidents.

*Les dossiers de candidatures doivent être saisis en ligne sur le site de Campus France par la partie française et déposés auprès de l'organe de tutelle algérien par la partie algérienne.*

*Seront éligibles les projets déposés par les deux parties. Un Appel à projets spécifique « PHC Maghreb » destinés aux projets multilatéraux impliquant des partenaires des 3 pays du Maghreb ( Algérie, Maroc , Tunisie ) avec des partenaires français est mis en ligne courant février 2014 sur le site de Campus France.*

#### **Types de projets concernés :**

Les projets s'inscrivent dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Algérie et la France et à ce titre sont financés, par les deux pays .

Le partenariat soutient le développement d'une coopération scientifique de haut niveau. Il s'appuie sur la recherche et la formation par la recherche dans le cadre d'une collaboration entre deux équipes partenaires issues des universités, des grands établissements ou des organismes de recherche.

*Le Partenariat à pour objectif prioritaire la mobilité et la formation des jeunes doctorants du système LMD et qui n'ont pas soutenu leur thèse.*

*La formule de la thèse en cotutelle sera prioritaire. Les co-tuteurs algérien et français s'entendent sur le sujet de thèse et sur les parties du travail qui doivent être réalisées dans chacun des deux pays.*

Tous les aspects de la recherche et du développement universitaire sont concernés : la formation, la recherche, la valorisation et le transfert technologique. Un partenariat peut donc développer un ou plusieurs de ces aspects.

La coopération souhaite encourager le regroupement des équipes de recherche travaillant sur des thèmes voisins et / ou complémentaires afin de favoriser le prolongement dans des réseaux de recherche collaborative régionaux, européens ou internationaux.

Compte tenu des besoins de l'Algérie en enseignants-chercheurs de rang Professoral, le CMEP souhaite favoriser l'intégration de boursiers du Programme franco-algérien de formation supérieure (**PROFAS**) au sein des partenariats Hubert Curien. Les responsables de partenariats sont invités à suivre les appels à projets du programme PROFAS et à proposer des candidatures *parmi les enseignants chercheurs appartenant à l'équipe algérienne.*

**Critères concernant l'équipe constituée :**

Sont exclues de l'appel à projets les équipes qui ont encore un partenariat en cours en 2014 ou dont l'objet s'est terminé fin 2013.

Une même équipe ne peut participer simultanément à plusieurs projets tassili et un chef de projet ne peut être responsable de plus d'un projet.

Sont éligibles à ce programme de recherche les projets présentés côté français par les universités, les grands établissements et les organismes de recherche. Pour la partie algérienne, le projet doit être domicilié dans un établissement universitaire dépendant du MESRS algérien et des centres de recherches.

Les responsables du projet doivent être habilités à diriger des recherches.

Ne seront pas éligibles les dossiers incomplets au regard des pièces demandées.

**Critères Concernant les Projets :**

Les projets seront sélectionnés sur la base de l'excellence scientifique et de la qualité de la formation dans le cadre des priorités thématiques définies annuellement par le CMEP en concertation avec les organes de tutelle.

*La version algérienne indique : « les projets de recherche intégrant un enseignant orienté vers la formation tant professionnelle que doctorale » .*

**Sont concernés les projets portant sur les thématiques suivantes :**

- ✓ Sciences Médicales et du vivant
- ✓ Biotechnologies : Santé –Agriculture – sécurité alimentaire
- ✓ Ressources en eau : Production, Traitement, Distribution
- ✓ Sciences humaines et sociales – Science et Société.
- ✓ Sciences Economiques, financières et de gestion
- ✓ Risques naturels et technologiques – Sismologie et génie parasismique
- ✓ Energie renouvelables et développement durable
- ✓ Architecture urbaine et rurale et nouvelle spatialité
- ✓ STIC : Informatique – Mathématiques et mathématiques Appliquées.

- *La problématique « environnementale » est considérée comme transversale à chacune des priorités suscitées.*
- *Les projets devront nécessairement impliquer une à deux thèses en co-tutelle (double inscription) ou en co-direction (inscription en Algérie) : c'est un critère de recevabilité des projets.*
- *Le dossier de candidature devra comprendre un engagement écrit des co-directeurs à mettre en place la cotutelle et / ou la co-direction. Priorité sera donnée aux projets comportant une co-tutelle de thèse.*

**Rappel :** l'Algérie a pris des dispositions réglementaires pour que les cotutelles institutionnalisées puissent désormais constituer la règle en matière de direction de thèse. *Dans cet esprit, il conviendra de détailler les projets de thèse en cotutelle dans la présentation du projet.*

Seront prioritaires les projets présentés par des équipes algériennes reconnues, appartenant à un laboratoire agréé et dont les activités de recherche s'inscrivent dans le cadre des Programmes nationaux de recherche algériens.

#### **Comité de sélection des Projets :**

Le comité de sélection est composé du Comité mixte du CMEP et des représentants des tutelles ; lors de la réunion annuelle, il établit le classement final en s'appuyant, pour la partie française sur les évaluations scientifiques de la Mission d'Expertise Internationale (MEI) du ministère français et l'enseignement supérieur et de la recherche, et pour la partie algérienne, sur les évaluations des experts désignés par les autorités algériennes de tutelle et indépendants du comité mixte. Les experts du Comité Mixte signent une déclaration de confidentialité et de non-conflit d'intérêt.

Pour la partie française, la Mission d'Expertise Internationale du MESR assure l'évaluation scientifique des dossiers.

Les propositions classées sont soumises pour financement aux organismes de tutelle qui arrêtent la liste des partenariats Hubert Curien retenus, compte tenu de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée au PHC Tassili et PHC Maghreb.

Le comité mixte d'experts est tenu d'informer les porteurs de projets du résultat de l'évaluation.

*Le comité de sélection portera une attention particulière aux perspectives de diffusions et de valorisation, notamment dans une finalité de développement (projets à potentiel économique, industriel, Social). En outre la qualité des structures d'accueil, la transversalité des recherches, leur caractère particulièrement innovant et l'association d'opérateurs économiques seront pris en considération. L'effet structurant du projet en réseau, régional, européen ou international, sera également pris en compte.*

#### **Modalités de fonctionnement et de suivi de projets sélectionnés :**

*Les établissements partenaires doivent approuver le projet présenté par les équipes et s'engage à mettre à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation. En effet, le PHC Tassili n'a pas vocation à couvrir l'intégralité des coûts des projets.*

*La durée d'un accord-programme est de 3 ans et ne peut être prolongée.*

**Les financements sont accordés sur une base annuelle :**

Ils doivent être impérativement consommés entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 31 Décembre de l'année concernée et ne peuvent en aucun cas être reportés sur l'exercice suivant.

**Les moyens alloués par le France aux projets couvrent :**

Une mission en France d'une semaine au profit du responsable de l'équipe algérienne pour *la mise en œuvre et le suivi du projet* ( per diem à raison de 90 Euros / jour pour un maximum de 7 jours )

Une mission en Algérie d'une semaine au profit du responsable de l'équipe française, *pour la mise en œuvre et le suivi du projet avec une prise en charge totale du séjour par la partie algérienne (Accueil Hébergement, Restauration, Transport).*

Des séjours de formation en France d'une durée de 2 à 4 Mois par ans *au profit d'un ou deux doctorants algérien* (en cotutelles ou en co-direction ) impliqués dans le projet de recherche le per diem ( 45 euros / jours ) est fourni par la partie française .

**NB : les mobilités seniors de l'Algérie vers la France ne sont plus prises en charge par le programme, et les doctorants devront avoir moins de 40 ans.**

*Les missions et stages sont organisés par Campus France, les rapports de mission des doctorants et chefs de projets seront adressés en fin de mission pour la partie Algérienne (Bureau CMEP MESRS) et au co-président pour la partie Française.*

Les chefs de projet sont tenus de communiquer un bilan annuel et un bilan final, de communiquer les publications réalisées et les soutenances de thèses issues du projet et d'y faire référence au soutien du PHC Tassili.

**L'Appui Logistique :**

**A titre Exceptionnel** et pour les demandes justifiées, un appui logistique **limité** sera affecté aux équipes d'accueil des étudiants algériens en France.

Les commandes sont effectuées directement et uniquement par le secrétariat français du CMEP après accord du Co-président français auquel les devis sont soumis. Les livraisons sont effectuées en France, pour les commandes effectuées auprès de fournisseurs français, et en Algérie pour celles effectuées auprès de fournisseurs algériens.

*Sont exclus matériels et logiciels de bureautique et informatique*, les fournitures administratives, les frais de secrétariat et de communication, les dépenses de carburant ainsi que tous les biens d'équipement amortissables dont le matériel informatique. L'appui logistique peut couvrir les frais d'inscription du doctorant à des colloques en vue de présenter une communication en relation directe avec le projet.

**Les moyens alloués par l'Algérie aux projets couvrent :**

*Un billet d'avion pour la France pour une mission d'une semaine au profit du responsable de l'équipe algérienne pour la mise en œuvre et le suivi du projet (NB : le per diem est versé par les autorités françaises).*

*Pour la mission en Algérie d'une semaine au profit du responsable de l'équipe française, dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi du projet, une prise en charge totale sera assurée par la partie Algérienne (Accueil Hébergement, Restauration, Transport).*

*Des billets d'avion pour des stages de formation en France d'une durée de 3 à 4 Mois par an au profit des doctorants algériens en co-tutelle impliqués dans le projet de recherche ( pour un montant de ...)*

**Appui logistique allouée par l'Algérie :**

**Le suivi des projets :**

*La durée des projets est de 3 ans et les financements sont annuels.*

Chaque année, la remise d'un rapport d'étape détaillé des travaux de l'année, *conditionne la reconduction des financements. Il doit préciser l'utilisation des moyens alloués et l'indication des publications et communications communes produites par le partenariat, ainsi que les difficultés rencontrées.*

Au terme de la troisième année, un rapport final et une fiche de synthèse en vue d'une diffusion publique sont transmis au Comité.

Pour être validées comme publication scientifique du partenariat, *les publications* (articles dans les revues ou les journaux spécialisés et communications dans des congrès ou des colloques), ainsi que *les rapports*, doivent *explicitement mentionner* le soutien du programme tassili avec le numéro du partenariat. Ces publications devront en outre porter mention du soutien accordé par les ministères de tutelle.

**Modalités Pratiques de soumission d'un projet :**

- Lancement de l'Appel d'Offres 20mars 2014
- Date limite de dépôt des candidatures : 30 Mai 2014
- Début des projets retenus : Début 2015

**Modalités pratiques de candidature**

**La réponse à l'appel comprend trois parties :**

Les acteurs du projet et **partenaires** (chefs de projets, laboratoires, université, ou établissements....)  
La description du projet (contexte de coopération, objectifs, description, méthodologie, contexte national et international et résultats espérés) Le chef de projet distinguera discipline de recherche et domaine applicatif et donnera en annexe tout complément ou document jugés nécessaires pour l'information des experts évaluateurs.

**Les moyens :**

*Les moyens disponibles* (ressources humaines et matérielles existantes, autres financement)

*Les moyens demandés* (appui logistique et mobilité)

## **Les acteurs du projet :**

***Le chef de projet Français*** saisit et dépose le dossier en ligne sur le site de Campus France

***Le chef de projet Algérien*** dépose le projet CMEP auprès des chefs d'établissements qui les transmettent via les présidences ou direction d'établissement au co-président algérien du CMEP. Les propositions doivent obligatoirement porter les signatures requises. Avant de valiser sa candidature, le chef de projet doit avoir obtenu tous les accords nécessaires : directeur du laboratoire, président de l'université ou chef d'établissement, co-directeur de thèses, personnes impliquées dans le projet.

Concernant les membres des équipes, il convient de présenter le parcours scientifique du chercheur sous forme d'un résumé d'une page avec les 5 dernières publications importantes.

Il est impératif de joindre tous les CV en annexe (2 pages maximum)

***Dans la partie « Description du projet »*** du dossier de candidature :

Il est ***indispensable*** d'indiquer dans la partie « objectifs » la part de ***formation par la recherche*** avec le nombre et les noms des membres du projet en formation diplômante, le niveau visé (priorité aux doctorants), la description du projet de thèse (une page en annexe)

Il convient par ailleurs de joindre impérativement en annexe un tableau synthétique présentant le calendrier d'exécution et l'apport de chaque partenaire au déroulement du projet.

***Dans la partie « Moyens demandés »***, les moyens demandés en mobilité sont exprimés en jours.

Les documents joints en annexe du dossier doivent toutefois être limités à 20 pages.

Les experts du programme se réservent le droit de ne pas examiner les dossiers qui ne comprendraient pas les documents demandés ou qui ne respecteraient pas ces règles.

Les porteurs de projet sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis

**NB : Les projets doivent parvenir à la Sous Direction de la Formation Doctorale en deux exemplaires, visé par le Chef d'Etablissement, accompagné d'une version sur CD.**

**Cet Appel d'Offres est accompagné du Canevas téléchargeable sur le site Web du MESRS  
( [www.mesrs.dz](http://www.mesrs.dz) )**

## **Contacts Partie Française :**

**Sous Direction des Echanges Scientifiques et de la Recherche**

Direction des Politiques de Mobilité et d'Attractivité

Direction Générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats

Ministère des Affaires Etrangères

27 rue de la Convention

CS 91533

75732 PARIS CEDEX 15

Mme Mona BOUSSEDRA-DEBBOUN

Chargée de Mission Afrique du Nord-Proche-Orient

Tél. : 01.43.17.85.24

Fax : 01.43.17.89.37

Mail : [mon.boussedra@diplomatie.gouv.fr](mailto:mon.boussedra@diplomatie.gouv.fr)

## **CMEP PHC Tassili**

### **Présidence Française du CMEP PHC Tassili**

Pr. Jacques DEVERCHERE

Co-président du Comité Mixte "Tassili"

Université de Bretagne Occidentale (UBO)

Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM)

Place Copernic

29280 Plouzané

Mail : [phc-tassili@univ-brest.fr](mailto:phc-tassili@univ-brest.fr)

### **Contacts Partie Algérienne :**

#### **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**

Sous Direction de la formation doctorale - DFDHU –

11 Chemin Doudou Mokhtar Ben Aknoun - 16000 Alger

Tél. / Fax : 00 213 21 91 28 63

#### **M. BENTELLIS – Abdelhakim**

Sous Directeur de la Formation Doctorale - DFDHU

Mail : [a.bentellis@mesrs.dz](mailto:a.bentellis@mesrs.dz)

[bentellishakim@gmail.com](mailto:bentellishakim@gmail.com)

#### **Mr. AHNOU – Lies**

Assistant Gestionnaire Bureau CMEP

Mail : [tassili.cmep@gmail.com](mailto:tassili.cmep@gmail.com)